

L'ancien CARLADEZ comprenait essentiellement la région comprise entre la rivière de Brezons, la Truyère, le Lot et la Cère (1) .

Le Barrez, aujourd'hui partagé entre les deux départements du Cantal et de l'Aveyron, formait toute la partie orientale de ce territoire. Il avait la forme d'un triangle irrégulier, très allongé vers le Nord jusqu'au Plomb du Cantal et dont les trois rivières de Brezons, de Truyère et du Goul constituaient les côtés.

Un peu en dessous de Saint Martin-sous Vigouroux, la limite quittait la rivière de Brezons pour rejoindre la Truyère aux pieds de la forteresse de Turlande, qui appartenait au BARREZ .

La nature du sol justifiait en grande partie ces divisions.

Quand, venant de Saint Flour, on quitte la mélancolique et dénudée Planèze pour, après Gourdièges, descendre sur le vallon où Pierrefort groupe ses maisons sombres au pied du roc démantelé qui lui a donné son nom, on s'aperçoit déjà d'une nouve^{eté} d'aspect du paysage révélatrice d'une modification dans la nature du sol et du sous-sol.

Les vallées se creusent plus profondes; leurs fonds sont plus verdoyants et plus frais; leurs pentes se couvrent d'une végétation arborescente d'essences diverses à feuilles caduques.

Le manteau de basalte qui recouvrait la Planèze s'effiloche en longs lambeau qui se bornent à couronner les hauteurs. Sur les pentes, la brèche apparaît, les animant de la variété de ses colorations et de l'imprévu de ses aspects, évoquant tantôt des ruines de châteaux de rêve, tantôt de fantastiques animaux. Au-dessous d'elle apparaît la blancheur veinée de bandes verdâtres des calcaires et des marnes oligocènes. C'est la " froumentau ", la bonne terre grasse, qui, surtout arrosée par les eaux chargées des matières fertilisantes de la roche volcanique décomposée, est propre aux cultures les plus luxuriantes .

Aussi les agglomérations humaines se font-elles plus nombreuses. Elles se tassent beaucoup moins que dans la Planèze; les maisons dans les villages sont plus éparpillées; dans les campagnes, elles se groupent en petits hameaux ou même s'isolent, toujours précédées ou entourées toutefois de jardins potagers ou d'enclos d'arbres fruitiers. On voit apparaître la maison type du pays, à l'escalier extérieur et au balcon de bois orientés au midi, au toit élevé, en forme de pyramide rectangulaire, percé de lucarnes symétriques . La grange et l'étable n'y sont plus accolées, comme il arrive si souvent en Planèze et de l'autre côté de la Truyère. Elles s'érigent à part. La tuile rouge commence à apparaître. Elle contribue au caractère d'un paysage dont l'aspect souriant persiste, en somme, depuis la vallée de Brezons jusqu'à celle de l'Authre, depuis la Planèze jusqu'aux plateaux et aux collines formés de schistes cristallins et de roches éruptives primaires qui forment les parties Ouest et Sud du socle du volcan cantalien.

4

Faute de documents, les réponses, au moins pour les plus anciennes périodes, seront bien incomplètes et bien obscures.

C'est qu'en effet, c'est une façon trop simpliste de concevoir et d'exprimer la réalité, que d'assimiler complètement le Cantal à la haute Auvergne, l'Aveyron au Rouergue, le Lot au Quercy, etc. Quelqu'un me disait, un jour; qu'allant de Raulhac à Mur de Barrez nous venions de dépasser Courbelimagne : ici nous quittons l'Auvergne et nous entrons en Rouergue . En vérité nous quittons bien le département du Cantal pour entrer dans celui de l'Aveyron, nous franchissions bien une limite administrative plus ou moins ancienne et plus ou moins arbitraire; mais dans la réalité profonde des choses nous ne quittons aucun pays pour un autre, nous restions dans le même, dans le Barrez, antique viguerie du pagus Carlatensi, du Carladez, et il n'y avait qu'à regarder autour de soi pour s'en apercevoir.

C'est que, vraiment, dans ces époques reculées, les limites des divisions territoriales étaient loin d'avoir la précision et la fixité qu'elles ont pris de nos jours. Elles étaient vagues et changeantes dans le temps comme dans l'espace.

Quelle était exactement la frontière qui séparait le pays des Avernès de celui des Lemovices, des Cadurques, des Ruthènes ? Personne ne le sait bien et il a toujours dû en être ainsi .

Les territoires situés au sud de la barrière du Lioran et des montagnes qui l'encadrent à droite et à gauche ont toujours été, en effet, un pays de Marche sur lequel les populations voisines qui se le disputaient, qu'elles vissent du Nord ou du Midi, ont flué et reflué constamment.

On peut dire que, jusqu'au moment où le suzeraineté des rois capétiens s'impose à toute la France d'Outre Loire, ces pays sont dans un état constant d'instabilité administrative et politique.

Les possessions de Saint Géraud ne dépassaient pas le puy de Griou au Nord, mais au sud elles s'étendaient en revanche jusqu'au Pousthomy, au-delà du Tarn, aux confins de l'Albigeois. Après la mort de Saint Géraud, son héritage se disloque et ce sont les seigneurs du Limousin et du Rouergue qui, empiétant sans cesse sur les possessions de leurs voisins, en arrivent à se rejoindre aux dépens de l'Auvergne méridionale et du Quercy.

Tous ces changements, on le pense bien, n'allaient pas sans des luttes âpres et fréquentes.

C'est à elles que Carlat dut son importance. Entre la montagne et le Lot en effet, nulle position ne lui était comparable, ni pour la situation stratégique qui commande à la fois les deux vallées du Goul et de la Cère, les débouchés des Montagnes et les avenues du bas pays; ni pour la position tactique qui offre à la fois les plus fortes difficultés à l'assiégeant et les plus grandes facilités au défenseur.

5

Aussi, dès le IX^e siècle, Carlat fut-il, à la fois, la citadelle et la capitale de toute la région au sud des Montagnes. Pour ces deux raisons tout ce qui, dans cette région, ne relevait pas des deux abbayes d'Aurillac et de Maurs cristallisa autour de lui. Qui tenait Carlat tenait le Carladez et ainsi tout le pays du Midi des Montagnes, de la Maronne au Brezons, du Flomb du Cantal aux rives du Lot.

On comprend dès lors comment, Marche dans un pays de Marche, le vicomté de Carlat toute entière a vu constamment son étendue, sa situation politique, son administration, varier selon le hasard des héritages, des combinaisons féodales, des guerres générales et locales.

Au début du Moyen -Age, il semble bien que Carlat soit le poste avancé du Midi en face de l'Auvergne. En 839, Louis le Débonnaire l'emporte de vive force en allant combattre Peppin d'Aquitaine. Ses premiers vicomtes, les descendants de Bernard, fils de Garibert, s'étendent au Sud par des mariages et des héritages jusqu'à Lodève, s'allient aux maisons de Rodez et de Barcelonne-Provence et deviennent même des rois d'Aragon par suite du partage effectué à la fin du XI^e siècle entre le fils de Béranger de Milhau et d'Adèle de Carlat. Au début du XII^e siècle l'union, dans la même maison, de la Vicomté de Carlat et du comté de Rodez semble orienter définitivement vers le Midi les destinées de cette région.

Les événements qui suivirent la guerre des Albigeois changèrent cette orientation. La vicomté de Carlat reste encore vassale de l'Aragon au traité de Corbeil (1258) mais elle ne peut échapper à l'attraction de la puissance voisine, surtout quand le bailliage des Montagnes est distrait de la Sénéchaussée d'Auvergne.

En vain Isabelle de Carlat, fille d'Henri II de Rodez, porta-t-elle la vicomté à la puissante maison de Pons en Saintonge; la tenance instituée par les baillis royaux ne s'arrête pas. Les rois d'Aragon renoncent à leur suseraineté en 1352, et, en 1368, le vicomte Renaud fait hommage au duc de Berry, comme vassal du duché d'Auvergne. C'est qu'à la fin du XIV^e siècle, les bandes anglaises occupent et ravagent Carlat et le Carladez et que, contre elles, c'est surtout à l'Auvergne, et particulièrement à Saint Flour et à Aurillac, que les habitants ont recours. L'acquisition de la vicomté de Carlat sur Renaud VII par Jean duc de Berry (1392) consacre cette nouvelle situation.

Le mariage de la fille de ce prince, Bonne de Berry, avec Bernard d'Armagnac (1410) marque cependant un coup d'arrêt dans l'évolution du Carladez vers l'Auvergne et le Nord. Race ambitieuse, douée de sens politique et d'énergie, les Armagnacs s'efforcèrent à rétablir, sinon l'indépendance politique- les temps étaient révolus-- au moins l'autonomie administrative et judiciaire du Carladez. Leur juge ordinaire, établi à Vic - sur- Cère, et leur juge d'appeaux ambulants relevèrent immédiatement du Parlement de Paris.

6

Ce reste d'autonomie pouvait, tant que la forteresse de Carlat se dressait sur son rocher, flanquée de ses avancées de Murat, du Mur de Barrez, de Valon et d'autres châteaux moins importants, inquiéter à juste titre la puissante et sage royauté Française. Un roi de la taille de Louis XI savait, par expérience de la guerre de Cent ans, ce que la grandeur redoutable des Maisons féodales pouvait coûter à la France. L'inconsistante agitation du dernier Armagnac, Jacques de Nemours, le pauvre Jacques, arrêté dans le Carlat même (1470) et décapité à Paris, lui fournit l'occasion de mettre la main sur le Carladez.

Dés lors ce n'est plus qu'en apparence que le Carladez conservera un semblant de vie particulière. Il aura bien gain de cause, en 1510, dans ses protestations auprès d'Anne de France, duchesse d'Auvergne et vicomtesse de Carlat, contre la réduction de la coutume d'Auvergne et son application à la vicomté; il maintient bien son juge d'appaux à Vic après la réunion à la Couronne (1531); la vicomté est même reconstituée intégralement telle qu'elle était avant le XIII^e siècle en faveur d'Henri II Grimaldi, prince de Monaco, par le traité de Péronne (1641). Ce ne sont que des apparences, la clef de voûte de l'indépendance et de l'autonomie du Carladez, c'était l'antique forteresse de Carlat?. Autour d'elle, sous sa protection, une région avait pu naître, grandir, prospérer, s'enorgueillir des souvenirs de grandeur et de gloire communs à tous le pays et à sa capitale.

Tombé aux mains de la royauté centralisatrice, puis complètement détruit, le château de Carlat entraîne dans sa ruine tout l'édifice construit autour de lui. En vain dans un dernier sursaut, quelques fidèles du Carladez abolis, essayèrent-ils d'obtenir pour lui une représentation séparée aux Etats Généraux de 1789. Ils ne furent pas suivis.

Au moment de la division en départements, les limites fixées par la monarchie à la Sénéchaussée d'Auvergne et qui avaient le grave défaut de couper le Barrez en deux tronçons, furent maintenues, malgré les efforts des députés cantaliens Armand Daude et Hébrard.

La révolution si hardie par ailleurs, fut, dans cette question des nouvelles divisions administratives, d'une inévitable timidité. C'est qu'au fond elle ne s'inspira d'aucun principe, ni celui des régions naturelles, ni celui des groupements économiques; ou plutôt elle ne s'inspira que d'un principe négatif, le morcellement et le regroupement en divisions nouvelles des anciennes provinces. Et même dans l'application empirique de ce principe négatif, elle ne fut ni logique ni conséquente jusqu'au bout. Sauf au Nord, où une partie de la Basse Auvergne, lui fut distribuée, le département du Cantal garda à peu près exactement les limites fixées par l'ancienne Monarchie à cette partie de la Sénéchaussée d'Auvergne.

C'est ainsi que, le Barrez restant partagé, l'erreur de la Monarchie centralisatrice fut conservée par la Révolution. Elle s'est maintenue et dure encore.

7

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Elle dure encore, mais d'une existence de plus en plus artificielle parce que de moins en moins conforme à la réalité des choses. Tout ce qui est vivant se transforme; car, qu'est-ce que la vie, sinon les transformations successives qui s'opèrent dans une entité déterminée.

Or la région qui nous occupe est une entité bien caractérisée, ayant, pourrait-on dire, sa personnalité propre, conditionnée par la nature de son sol, sa topographie, son climat, la race et la langue de ses habitants et aussi par son histoire.

Nous l'avons toujours vue pays de Marche, intermédiaire entre l'Auvergne et l'Aquitaine, entre le Nord et le Midi, pouvant être considérée tour à tour comme l'avant-garde de l'un vers la plaine de la Garonne ou la pointe avancée de l'autre à l'assaut des débouchés qui mènent vers la Loire et vers Paris.

Aux époques d'invasion et de guerres privées, quand il fallait avant tout être assuré d'une protection et d'un refuge, la région dont il s'agit s'est agglomérée autour de la citadelle, si naturellement forte, dans laquelle elle était assurée de trouver l'une et l'autre, autour de Carlat. De la Truyère à la Cère, il dominait tout, protégeait tout. Puis les siècles ont passé; la région a cessé d'être une frontière; la main de la royauté, rude parfois, mais, en résultat final, tutélaire, a maté la féodalité et mis fin aux guerres privées. Carlat, devenu inutile, a été rasé et Vic, trop peu central, n'a pu prendre sa place.

D'ailleurs un esprit nouveau a soufflé. Dès cette aube des Temps Modernes, ce n'est plus autour des châteaux forts que s'agglomèrent les régions. C'est autour des villes qui sont des noeuds de routes, des centres d'industrie, des entrepôts de commerce. Les mêmes raisons qui avaient autrefois gêné leur développement au profit des citadelles, l'assurent aujourd'hui au détriment de celles-ci. On le voit bien dans la région qui nous occupe. Car ce qui s'est reformé et reconstitué autour d'Aurillac, sous le vocable administratif d'arrondissement, qu'est-ce autre chose que l'ancienne vicomté de Carlat ? L'attraction du modeste village de paysans, du IX^e siècle, groupé à l'ombre du castel bâti par saint Géraud et devenu aujourd'hui la plus importante cité sur la route de l'Auvergne vers le Midi, de Clermont à Toulouse, dépasse non seulement les limites de l'ancienne vicomté de Carlat, mais celles même des divisions administratives actuelles. Le bassin de la Maronne, même la Xaintrie limousine, tous les pays qui, dominant les causses du Quercy, forment au Sud-Ouest le socle du volcan cantalien, tous ceux qui sont au Nord du Lot et de la Truyère, partie même de la Viadène, au-delà de cette rivière, subissent son attirance.

8

En dehors et audessus des limites artificielles, tracées sous l'influence de traditions historiques périmées ou mal comprises et maintenues par la routine des administrations qui jugent tout de Paris, c'est en vérité une région nouvelle, fille, plus grande et plus forte que sa mère, de l'ancienne vicomté de Carlat, qui se constitue; une région dont Aurillac est déjà la capitale économique en attendant qu'il en devienne, comme nous y travaillons à la Société "La Haute Auvergne" la capitale intellectuelle.

Et quand cette région nouvelle aura montré qu'elle existe et qu'elle est viable, il faudra bien tirer du fait créé par la force des choses, les naturelles conséquences politiques et administratives.

Quand un enfant est né et qu'il vit, il faut bien lui donner un état civil et lui assurer les moyens d'exister.

Tels sont les faits.

XXXXXXXXXXXX

Ainsi que je le disais au début de cette étude, je me suis borné à les exposer, à en faire un résumé que je crois aussi objectif et impartial que possible.

Mais à côté des faits, il y a les intérêts. Personne n'a qualité, pour les déterminer et les servir, mieux que les intéressés eux-mêmes. A eux de le faire sous la forme qu'ils jugeront la plus opérante. J'ai montré dans quelle situation la nature et l'histoire avaient placé le Carladez et le Barrez actuels. Les intérêts des Barrésiens les incitent-ils à s'adapter à cette situation et à la régulariser administrativement ou, au contraire, à se mettre en travers de ses conséquences pratiques C'est toute la question.

Aux intéressés de la résoudre, je le répète. A eux de voir, de choisir et de décider.

19

NOTES

X X X X X X X X X X

(1) Les limites de la vicomté de Carlat étaient plus étendues. Elles englobaient, outre les enclaves de Scorailles prèsde Mauriac et de Valuégols, une partie importante du territoire au-delà de la Cère, dont les limites, laissant en dehors la vallée de la Jordanne, puis les paroisses de Reilhac, Ayrens, Saint Illide, suivaient le cours de la Soulane et de la Bertrande pour atteindre la Maronne endessous du château complètement ruiné aujourd'hui de Poul. A l'Ouest les limites de la vicomté se confondaient avec celles actuelles du département du Cantal, en laissant toutefois en dehors les communes de Cros de Montvert, Rouffiac, Montvert, Saint Saury, et, naturellement, les possessions de l'Abbaye de Maurs.

(2) Sur la rive gauche de la Truyère, ce dialecte persiste mais avec une modification particulière, les pluriels en es . On ne dit plus, par exemple, lous bras, mais bien lou brasses.



Si tu peux voir détruit l'ouvrage de ta vie
Et sans dire un seul mot te mettre à rebâtir,
Ou perdre en un seul coup le gain de cent parties
Sans un geste et sans un soupir,
Si tu peux être amant sans être fou d'amour ;
Si tu peux être fort sans cesser d'être tendre
Et, te sentant haï, sans haïr à ton tour,
Pourtant lutter et te défendre ;

Si tu peux supporter d'entendre tes paroles
Travesties par des gueux pour exciter des sots,
Et d'entendre mentir sur toi leurs bouches folles,
Sans mentir toi-même d'un mot ;
Si tu peux rester digne en étant populaire,
Si tu peux rester peuple en conseillant les Rois
Et si tu peux aimer tous tes amis en frères,
Sans qu'aucun d'eux soit tout pour toi ;

Si tu sais méditer, observer et connaître,
Sans jamais devenir sceptique ou destructeur,
Rêver, sans laisser ton rêve être ton maître,
Penser, sans n'être qu'un penseur ;
Si tu peux être dur sans jamais être en rage,
Si tu peux être brave et jamais imprudent,
Si tu peux être bon, si tu sais être sage,
Sans être moral ni pédant ;

Si tu peux rencontrer triomphe après défaite
Et recevoir ces deux menteurs d'un même front,
Si tu peux conserver ton courage et ta tête
Quand tous les autres les perdront ;
Alors les Rois, les Dieux, la Chance et la Victoire
Seront à tout jamais tes esclaves soumis
Et, ce qui vaut bien mieux que les Rois et la Gloire,

Tu seras un homme, mon fils.

Rudyard Kipling